



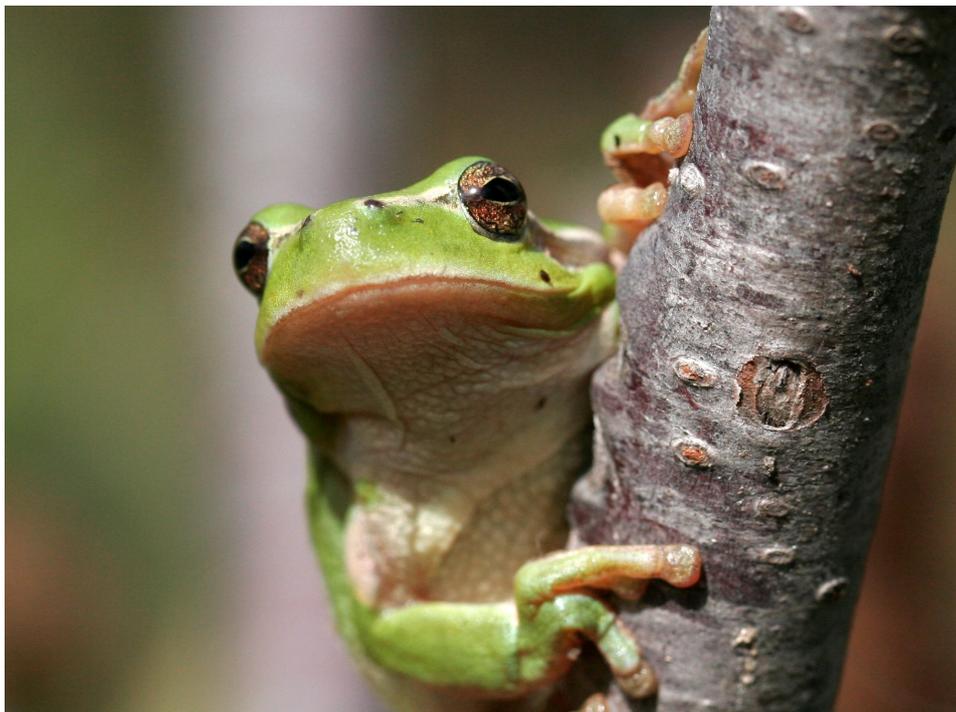
Le Prucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE

Mairie

Cadre de Vie

Conseils Municipaux



" Rainettes, grenouilles et crapauds sont tous des amphibiens (ou batraciens), mais la rainette n'est pas une grenouille, même si elle lui ressemble. [La rainette méridionale](#) (*Hyla meridionalis*) vit dans le tiers sud de la France, notamment dans le Languedoc-Roussillon, alors que sa proche parente, la rainette arboricole (*Hyla arborea*) est présente dans les 2/3 nord. Elle se reconnaît facilement par la couleur verte uniforme de son dos, avec une barre noire des deux côtés de la tête qui passe par les yeux. La rainette méridionale passe une grande partie de sa vie dans les arbres, contrairement aux grenouilles, aidée en cela par la présence de ventouses aux doigts et aux orteils qui lui permettent de grimper aux branches."

Alain RENAUX

n° 38

2015

Juin

Le conseil municipal
vous souhaite
un bel été
à toutes et à tous.

Naissance

Lisandro Cristovao Manuel
est né le 16 Avril 2015 A MENDE,
fils de Sandra **MOURGUES**
et Angelo **DA COSTA**,
(petit fils de Jacqueline et René MOURGUES).



Estrella, la grande sœur,
fière de tenir son petit frère Lisandro.

Mariage

Michel-Roch **DUPONT** et Marie-Marthe **PAUCHET** se sont unis le vendredi
22 mai 2015.

Nous adressons, aux familles, tous nos vœux de bonheur.

Annnonce Baptême civil :

Le 1er Août à 15h30, en mairie de Ste Croix, Baptême Civil de
Kélia AURY, arrière petite fille de Lucette et Jeannot FONT résidant au CA-
POU à Ste Croix, fille de Aurélien AURY leur petit fils et de Sandra ROMA-

Décès

M. PIBAROT Christian, Maire de Soudorgues.

Le conseil municipal, après avoir effectué 1 minute de silence en sa mémoire, a transmis un petit mot de soutien au conseil municipal de Soudorgues.

« Mesdames et messieurs les élus de la commune de Soudorgues,

Très touchés par la disparition soudaine de votre maire, Christian Pibarot, nous vous adressons ces quelques mots pour manifester toute notre sympathie et vous présenter nos sincères condoléances.

Face à ce si soudain départ, veuillez trouver ici l'expression de nos pensées attristées que nous transmettons également à la famille de M PIBAROT ainsi qu'à tous ses proches, nos salutations amicales vont vers vous tous qui êtes dans la peine.

Le conseil municipal de Ste Croix de Caderle. »

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces événements.

Secrétariat

M
A
I
R
I
E

Le secrétariat sera fermé, en raison de l'absence de la secrétaire qui sera en formation
Le jeudi 25 juin 2015.

Les jours habituels d'ouverture au public sont :
Lundi de 13h00 à 16h00 et
Le Jeudi de 14h00 à 16h00

En cas d'urgence joindre :

le maire, Edmond JULIEN : 06.85.29.83.12

Ou le 1er adjoint, Bruno MENDRAS : 04.66.54.82.25

Fermeture du secrétariat
pour congés annuels :
Du Lundi 17 Août au Lundi 31 Août 2015
(inclus).

Résultats Elections départementales

Elections départementales du 22 mars 2015

Résultats Ste Croix de Caderle

Canton de La Grand Combe

Inscrits : 103

Abstentions : 49

Votants : 54

Blancs : 8

Nuls : 1

Exprimés : 45

Mme CELDA Nadine et M. CHALLIER Guy : 8 voix

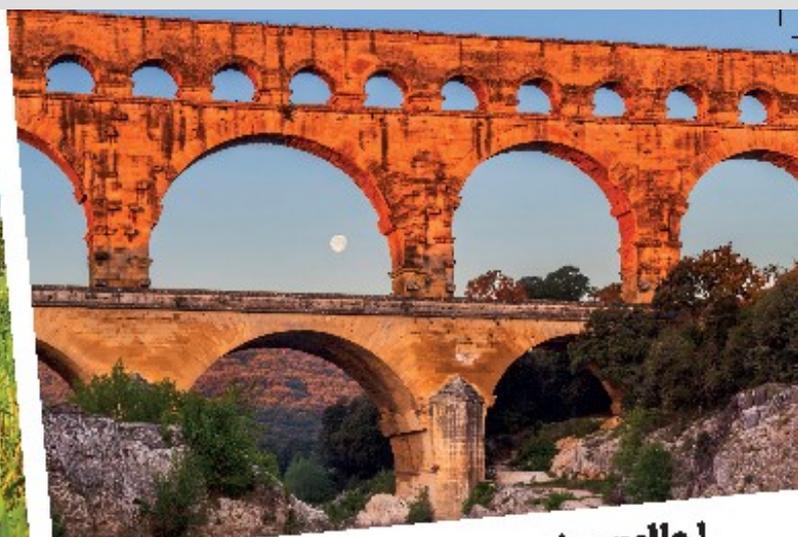
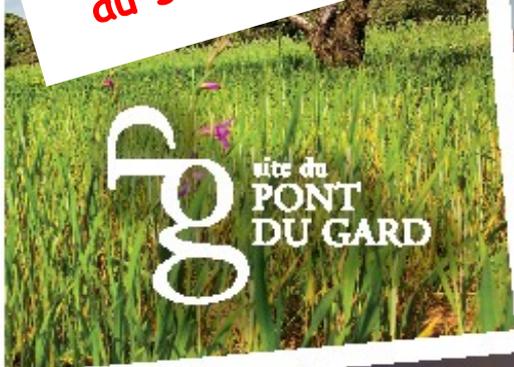
Mme ANDE MARTIN Colette et M. PASSIEU Dominique : 6 voix

Mme FARDOUX-JOUE Isabelle et M. MALAVIEILLE Patrick : 31 voix



Installation d'une infirmière libérale
à Ste Croix, Mas du Capou, en bas de la route :
Mme Valérie TERRAL tel : 06.09.24.52.06

Gratuit
Immédiat
Rendez-vous
au secrétariat



2015, une année exceptionnelle !



- penser à demander
ma carte d'abonnement
Pont du Gard à la Mairie
😊

Mémo

Le Pont du Gard fête les 30 ans
de son classement au Patrimoine
Mondial !

Réserver mes billets pour les
grands événements :

- Garrigue en Fête
- Cirque au Pont
- Les Féeries du Pont
- Le Festival Lives au Pont...

POUR OBTENIR VOTRE CARTE
C'EST SIMPLE, RENDEZ-VOUS
DANS VOTRE MAIRIE AVEC :

- Un justificatif de domicile
- Votre carte grise ou n° d'immatriculation

Informations & Billetterie :
www.pontdugard.fr



Divagation des chiens

M
A
I
R
I
E

Depuis quelques temps, un certain nombre de chiens errent sur la commune.

Rappel de quelques règles !



En raison de plaintes formulées récemment en mairie nous rappelons à tous quelques règles à respecter concernant la divagation des animaux ainsi que les nuisances sonores pouvant affecter le voisinage.

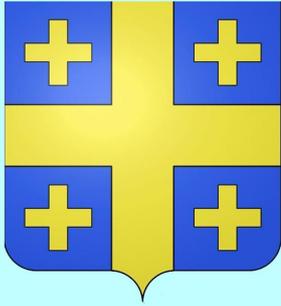
Vu l'article L211-23 du code rural et de la pêche maritime « **est considéré comme en état de divagation tout chien qui**, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, **n'est plus sous la surveillance effective de son maître** ».

Vu le code général des collectivités territoriales art. L2212.2 et le code de la santé publique art 1311-1 et L 1311-2 et R 1334-30 :

- ♦ « les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ».
- ♦ Au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il peut donc prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et à faire respecter la quiétude dans la commune.



« Regardons les gardons... »



**STE CROIX
DE
CADERLE**



**M
A
I
R
I
E**



VENDREDI 19 JUIN 2015 à 20H 30

La Mairie de Ste Croix à le plaisir de vous inviter à une projection Photos-Vidéos, réalisée par un amateur curieux de comprendre les enchainements du Gard et des Gardons.

REGARDONS LES GARDONS...

Au fil de l'eau René Roucaute nous fait découvrir en musique et commentaires, les parcours empruntés par les Gardons avec ponts, passerelles, passages à gué, comme points de repère.

**VENEZ NOMBREUX ASSISTER A CETTE PROJECTION
à la fin de laquelle, il sera répondu à vos questions !**

Interview de Luc MERCIER

M
A
I
R
I
E

En premier lieu, Luc MERCIER présente son entreprise uni personnelle « Cévennes Hélicoptère », seule société d'exploitation aérienne en hélicoptères dans le Gard. Après plus de vingt ans d'expérience de vols en hélico, Luc décide en 1997 d'être son propre patron : « J'avais envie d'être libre du choix de mon travail » dit-il.

Comment Luc est-il devenu pilote d'hélicoptère ?

Tout petit, il avait déjà ce rêve d'identification à un pilote. La lecture de nombreux récits de chasse des pilotes pendant la 2^{de} guerre mondiale ainsi que les rapports des pionniers de l'aéropostale lui ont donné cette envie de piloter.

« Pour atteindre ce but », dit-il, « soit on a des capacités intellectuelles pour faire de grandes écoles comme l'ENAC de Toulouse ou l'école de Salon (après Maths sup et Maths Spé), soit on intègre un cursus court à l'armée amenant à la formation de pilote d'hélico, ce qui a été mon cas à 18 ans. Et cela m'a amené passer 16 ans et demi dans l'armée. Dans l'armée, on peut avoir deux carrières possibles : soit on s'oriente vers une carrière d'officier, soit on fait des choix plus techniques dans une spécialité, ce qui a été mon désir. J'ai passé un certain temps dans des unités de liaison et de combat pour basculer le plus rapidement possible sur une carrière d'instructeur (dès la 7^{ème} année). »

Luc poursuit en disant que « pendant quelques années il a formé les moniteurs : « C'est la période la plus intéressante car le but était de faire progresser des pilotes déjà confirmés. Parfois, on cherchait les limites extrêmes données soit par la réglementation soit par les constructeurs d'hélicoptères ».

Luc précise que « l'intérêt d'une carrière militaire est essentiel parce que c'est une formation de base très rigoureuse. »

Mais par ailleurs il reconnaît aussi que sur le plan familial « une carrière dans l'armée n'est pas toujours facile : mobilité imposée, différentes affectations non choisies, cela ne va pas toujours de soi, et je dirai que même maintenant que je suis à mon compte, il y a toujours ce côté imprévu qui peut parfois être dérangerant pour les proches »

Au bout de 16 ans et demi, Luc MERCIER a quitté l'armée pour rentrer à AERO 34, une société privée située à Montpellier.

« Nous étions 3 pilotes et c'est moi qui avait le rôle de chef des 2 autres » dit Luc.

« Nous avons deux missions différentes », poursuit Luc, « nous faisons du transport public (transport à la demande de particuliers, rôle de taxiteur en quelque sorte) et des travaux aériens variés (photo, observation, surveillance, largage de parachutistes, remorquage de banderoles, etc...). »

Au bout de 4 ans, en 1997, Luc MERCIER décide de créer sa propre société pour avoir son indépendance de travail.



Interview de Luc MERCIER



Il choisit de ne pas investir dans des hélicoptères mais de les prendre en location directe coques nues auprès de propriétaires privés ou de sociétés propriétaires de leurs machines, ce qui lui permet de ne pas travailler à partir d'une seule base mais d'avoir des hélicos disponibles sur la zone géographique qui l'intéresse, c'est à dire le Languedoc Roussillon, zone allant de la vallée du Rhône aux Pyrénées. Luc MERCIER précise que les appareils utilisés sont des : Bell 47, Bell 206, Alouette II, Alouette III et H500. Les hélicoptères sont entretenus dans les ateliers appartenant à leurs propriétaires ou dans des ateliers agréés aux normes européennes.

Luc poursuit en disant : « Mon activité n'est que de la prestation de pilotage avec en plus toute l'activité en amont de la mission à savoir la communication, la recherche de clientèle, la préparation des missions avec le secrétariat qui incombe à toute entreprise dans le cadre des normes européennes en évolution constante. Par exemple, pour organiser une journée de baptêmes de l'air, j'ai 3 heures de secrétariat avec un envoi de 3 dossiers de 11 pages aux services de la préfecture, de la police de l'air et des frontières et de la direction générale de l'aviation civile. »

Luc MERCIER redit encore qu'il se trouve de plus en plus confronté à des règles administratives draconiennes.

Actuellement, les lieux de départ des missions de Luc sont : St Jean du Gard, Montpellier et Perpignan. Prochainement, il espère pouvoir décoller de Sète et d'Avignon. L'activité touristique représente 70 % de ses missions (baptêmes de l'air, circuits touristiques et vols d'initiation au pilotage).

Les 30 % restants concernent les travaux aériens commandés soit par le privé ou le public, construction de grands bâtiments, lignes TGV, doublement d'autoroute...les chaînes TV publiques ou privées, les mairies, les agglos, les départements, les SDIS et la sécurité publique, etc...

Interview de Luc MERCIER

M
A
I
R
I
E

De plus, poursuit Luc « je suis instructeur– testeur. Je suis appelé par les pilotes professionnels ou privés et je leur fais passer les tests annuels : une heure de pilotage avec évaluation du niveau de compétence pour renouvellement ou pas de la licence de pilote. Après cet examen le pilote doit passer obligatoirement une visite médicale. ».

Luc MERCIER rajoute « qu’actuellement de moins en moins de jeunes embrassent cette carrières de pilote parce que les débouchés deviennent de plus en plus rares d’où le vif conseil d’un vieux pilote aux jeunes : orientez-vous plutôt vers une carrière militaire en passant par l’aviation légère de l’armée de terre (ALAT) qui vous formera de façon rigoureuse et à l’issue de laquelle vous pourrez être recrutés facilement par les compagnies de travaux aériens par hélicoptères. Cette formation militaire permet au pilote d’acquérir une véritable rigueur dans le travail et l’exécution des missions en plus d’une connaissance technique parfaite des matériels utilisés. »

Nous terminons cet entretien en demandant à Luc MERCIER de faire un bilan de ce métier, d’en exposer les avantages et les inconvénients et Luc nous reedit que lorsqu’il pilote il « réalise son rêve de jeune garçon » et cela lui « permet de passer outre le poids des contraintes », certes il est bien conscient que sa famille a pu souffrir de cette disponibilité permanente qui veut que , dès qu’on a besoin d’un hélico, souvent dans l’urgence, quels que soient le jour et l’heure, il faut être toujours prêt à partir. « Mais un pilote civil qui a connu une carrière militaire n’est pas surpris par cette façon de vivre. Il est parfaitement préparé à cela. »

Et puis Luc se laisse aller à plusieurs confidences : « Vous savez, voler apporte un grand plaisir, et même si on survole souvent les mêmes lieux, on les redécouvre chaque fois avec un regard différent. Le plaisir du vol se trouve aussi dans la technicité du pilotage et les possibilités sans limite d’affiner celui-ci en fonction du type de machine, du relief, de l’environnement, de la météo. On peut prendre du plaisir quand on vole avec une météo parfaite mais on peut trouver autant de plaisir sur une mission difficile en la réalisant sans jamais engager la sécurité. Il faut dire que les risques sont quand même très limités. Sur 10 000 heures de vol, seulement trois soucis techniques m’ont imposé trois « posés d’urgence qui se sont bien terminés pour tous, sans que les passagers n’aient de crainte pendant le temps de gestion de la panne. Ce métier est passionnant car justement c’est aussi l’occasion d’avoir des contacts relationnels riches avec des gens de tous niveaux sociaux et d’activités variées. On est à bord d’une machine de rêve qui apporte un extraordinaire sensation de liberté.

Et je terminerai en disant que c’est lorsqu’on est en mission de secours à personnes (en montagne ou ailleurs...) que ce métier est le plus passionnant et souvent le plus valorisant ». Et Luc conclut notre entretien avec ces quelques mots : « Il faut être passionné pour exercer ce métier qui lui-même est passionnant ».

Violette AURIOL,
2ème adjointe.

NATURA 2000 et La Charte

Au cours de sa séance du mois d'avril, le conseil municipal de Ste Croix de Caderle a entériné, pour ce qui la concerne, le périmètre du Site Natura 2000 de la « Vallée du Gardon de Saint-Jean » nouvellement établi.

Vous trouverez dans cette synthèse les éléments qui caractérisent principalement Natura 2000, la modification du périmètre, et la charte.

1-LA MODIFICATION DU PERIMETRE :

Par une lettre, du préfet et par délégation du Directeur Départemental des Territoires et de la mer, datée 10 déc. ont été confirmé les points suivants :

L'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) est conduite par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes. Depuis le 18 avril 2013 en est la structure animatrice. Le périmètre de N.2000 transmis à l'Europe ne coïncide pas avec les limites physiques du bassin versant, et qu'il ne tient pas compte des limites cadastrales et ne correspondant pas ainsi au site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Durant cette élaboration du DOCOB le COPIL a mené une concertation afin de proposer un périmètre rénové sur la base d'un argumentaire écologique, fonctionnel et en tenant compte de la volonté des acteurs locaux.

Cette lettre du 10 DEC. 2014 a soumis aux conseils municipaux, pour avis motivé, le dossier du projet de modification du périmètre du site.

Le dossier de modification soumis à la consultation a fait apparaître une nouvelle superficie de 19305 ha, celle ci mesurant antérieurement 19060 ha

Afin notamment de faciliter la mise en place de contrats de gestion, le souhait rappelé est de travailler à l'échelle de la parcelle cadastrale.

Les 3 communes majoritairement concernées par l'ajustement du périmètre, Bassurels, Thoiras, et Corbès, ont été consultées au cours de la réunion du 7/07/2012.

Les alignements du périmètre sur Corbès et Bassurels sont faits selon un déplacement de limites entre 2 sites N. 2000, ce qui change en moindre mesure la surface totale de ces 2 communes incluses dans un site N.2000.

Mais l'ajustement important proposé augmentant sensiblement la surface du site sur la commune de Thoiras, celui ci n'a pas été retenu.

La répartition des modifications de surface générée par le projet de nouveau périmètre, fait connaître des écarts de mesures tels que :

Sur CA d'Alès	pour un total de :	+112ha
Sur CC Causses Aigoual Cévennes :	pour un total de :	+ 81ha
Sur CC Cévennes des Hauts Gardons :	pour un total de :	+91ha
superficie actuelle :1569ha,		
nulle superficie au 26 mars 2015 : 1660ha		
Généralisant un écart de :		+284ha

Natura 2000 et la charte

**M
A
I
R
I
E**

2-CE QU'EST NATURA 2000 :

Un réseau Européen de Sites Naturels,

Un outil pour une politique de développement durable garantissant la préservation de la nature, permettant l'exercice d'activités socio-économiques, permettant la réalisation des aménagements nécessaires au développement des territoires

Un outil technique et financier permettant la gestion intégrée des sites.

Un objectif : favoriser une gestion intégrée des sites, concertée et assumée par tous les acteurs ;

2 directives Européennes :

Directive oiseaux = Zones de protection spéciales

Directive habitat = pSIC (proposition de sites d'importance communautaire), SIC (sites d'importance communautaire), ZSC (Zone spéciale de conservation) permettant la conservation d'habitats naturels et certaines espèces de la flore et de la faune (autre que les oiseaux)

LE SITE DE LA VALLEE DU GARDON DE ST JEAN EST PASSE DE pSIC EN SIC PAR DECISION DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 28 MARS 2008.

LE DOCOB (document d'objectifs)

Établi pour 1 site il correspond à des propositions de mesures et des modalités de mise en œuvre.

Dont :

LA CHARTE n 2000 (R-414-12 Engagement donnant lieu à exonération fiscale)

DES MESURES REGLEMENTAIRES (R414-19 à 26 Evaluation des incidences)

CONTRATS NATURA 2000 (R414-13 à 17 Engagements donnant lieu à contrepartie financière)

FONCTIONNEMENT LOCAL D'UN SITE N.2000

En lien avec la collectivité (Maitre d'Ouvrage)

L'opérateur (maître d'œuvre) anime, propose, et rédige. le COPIL amende, valide, suit, évalue et révisé = Un DOCOB

FINANCEMENT DES MESURES :

Financement de 80 à 100% des surcoûts en milieu agricole, des investissements non productifs en milieu forestier ou agricole ou des animations actions de communication, et des études/suivis scientifiques.

3- LA CHARTE :

La charte est le 2° outil contractuel (avec les contrats N.2000) nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB.

Elle contient des engagements et des recommandations.

Les recommandations et engagements relatifs à la gestion par l'adhérent volontaire, qui est titulaire de droits réels ou personnel (personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire et/ou mandataire de parcelles ou usagers du site) n'entraînent pas de surcoût. L'adhésion à la charte est conclue pour une période de 5 ans.

Dès l'adhésion à la charte, l'adhérent sélectionnera les engagements et recommandations qui le concernent en fonction des milieux contenus dans ses parcelles et/ou les activités qu'il pratique sur le territoire.

Le titulaire choisit les parcelles cadastrales incluses dans le site N.2000. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

La charte N.2000 procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple qu'un contrat N.2000, et donne accès à des avantages fiscaux (voir liste des contreparties fiscales et des catégories visées) et à des aides publiques.

Natura 2000 et la charte

La charte désigne selon une liste des espèces animales, les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur la vallée milieux alluviaux, milieux humides, milieux forestiers, milieux de lande, milieux herbacés, milieux rocheux, et des objectifs de développement durable.

Elle est composée de RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS GENERAUX, PAR MILIEU, ET PAR ACTIVITES ;

Ces RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS selon les milieux sont répertoriées. Ceux qui portent sur les activités sont énumérés.

En annexe 2 sont représentées sous forme de tableau, la réglementation liée à la protection de la biodiversité, comme celle spécifique liée à certains milieux, ou celle spécifique liée à certains secteurs du site,

En annexe 3 est représentée la liste des espèces végétales et animales envahissantes présentes sur le site.

En annexe 4 la liste des espèces végétales arborées préconisées pour plantation.

Les 32 ha ajoutés à la commune de Ste Croix de Caderle correspondent aux nouveaux ajustements qui comme ailleurs permettent de faire correspondre les limites du site de N.2000 avec les limites cadastrales et communales. En conséquence les parcelles comme la superficie de la commune sont mieux intégrées dans le site N.2000.

En effet l'inscription dans le site N2000 (avec ses nouvelles délimitations) et l'adhésion à la charte sont deux démarches distinctes.

La première est née de directives et de la volonté de l'état comme de l'Europe, la deuxième peut procéder ou non d'une démarche volontaire, pour un mandataire ou (un titulaire (personne physique ou morale, propriétaire privé, commune, association, société) d'adhérer ou pas à la charte.

L'adhésion à la charte, avec les engagements qu'elle implique ou contreparties fiscales, dépend du volontariat ou des motivations à s'engager ou non pour le particulier comme pour toute personne morale ou collectivité, dans la protection de l'environnement.

La charte est consultable en mairie.

Pascal CREMER,
Conseiller municipal.

Balade de voitures anciennes et découverte du patrimoine de Ste Croix de Caderle

C
A
D
R
E
D
E
V
I
E

L'association Auto-Rétro-Aveyronnais a fait un périple à travers les Cévennes du samedi 23 mai au lundi 25 mai 2015. Les organisateurs étaient Jacques CANAC, Didier ISSALYS et Maurice CRUCIS.

Partis de MILLAU le **23 mai** à 8H00, passant par la Grotte des Demoiselles et GANGES, une trentaine de véhicules anciens ont fait une halte dans notre village entre 18h00 et 20h00, pour visionner le film historique de Philippe KERN et visiter la Chapelle.

Nous les avons accueillis dans la salle polyvalente où un apéritif était servi par Andrée et Maurice CRUCIS.

Ils ont ensuite continué leur route en direction d'ANDUZE où il devaient passer la nuit avant de repartir vers le Musée du Désert et la Bambouseraie, sans oublier le petit train des Cévennes.

Le lundi il devaient ensuite visiter SAUVE, le Musée de la Soie à St HIPPOLYTE DU FORT, avant de rejoindre l'AVEYRON.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli tous ces visiteurs, heureux eux-mêmes de découvrir notre village pittoresque.

La Festo del Païs

Soirée de la convivialité le 27 juin dès 19 h



à la mairie organisée par l'Association La Festo del Païs

A quoi bon s'inquiéter du Menu, nous aurons à manger et à boire, si nous nous réunissons c'est pour partager (nos petits plats), parler, rire, chanter, faire la fête...

Il ne faut surtout pas oublier qu'un voisin n'est pas un membre de la famille, pas forcément un ami et pourtant, il est proche de vous, un voisin est quelqu'un de bienveillant pour vous dépanner.

PROGRAMME ETE 2015

Amis crucicaderliens et autres sympathisants
des animations dans la chapelle : à vos agendas !
5 concerts sont organisés cet été par l'association.

→ **Dimanche 28 juin à 17 h :**

Chorale du club Amitiés des Glycines de Lasalle.

Sous la direction de Andreas Johnes, comme les années précédentes, le répertoire se veut éclectique : chants d'aujourd'hui et d'avant, entrecoupés de morceaux musicaux classiques et contemporains.

Entrée libre.

→ **Vendredi 10 juillet à 20 h 30 :**

« L'Ecoute et la Voix »

Concert de musique baroque sous la direction de Lucien Bass avec Annette Sander (contralto), Lucien Bass (violon), Audrey Sabatier (violoncelle), Andrew Peggie (clavecin et orgue), pour un répertoire Dowland, Purcell, Haendel, Vivaldi, etc...

Entrée 10 € - *Gratuit enfants moins de 12ans.*



Quatuor : Lucien Bass, Annette Sander, Audrey Sabatier, Andrew Peggie

→ **Samedi 18 juillet à 21 h :**

Jacques Boucomont et son groupe

Chansons du 16^{ème} siècle à nos jours. Le chanteur baryton sera accompagné en première partie par Anne Laube au piano, et en deuxième par Joshua Trenel à l'accordéon.

Dans la même soirée, nous passerons de l'ancien français aux chansons impérissables du 20^{ème} siècle, en visitant Trenet, Barbara, Ferrat, de l'argot de Montmartre au delà des frontières, et en découvrant de nouvelles formes musicales. Une présentation originale (différents chapeaux indiquant les époques) rend ce concert très vivant. Nous aurons l'occasion d'entendre, entre autres, « le temps des cerises », « douce France », « la lune est morte », « c'est beau la vie », « dis, quand reviendras tu ? », « un jour tu verras », « que serais-je sans toi ? », etc...

Entrée 10 € - Gratuit enfants moins de 12ans.



Joshua Trenel, Jacques Boucomont, Anne Laube

→ **Mardi 28 juillet à 21 h :**

Pour commémorer la mort de Bach le 28 juillet 1750

Concert de Frédéric Pelassy,

Violoniste international, faisant partie des violonistes français les plus reconnus de sa génération.

Né en 1972, remarqué enfant par Yehudi Menuhin, il a déjà réalisé 27 enregistrements et donné plus de 1000 concerts sur tous les continents, se produisant ces 20 dernières années sur les plus grandes scènes du monde : Paris, Salzbourg, Kyoto, Kiev, Shangai, Bogota, Pékin, Boston, Vancouver, etc....

Nous aurons la chance d'avoir ce prodige le 26 juillet à St Jean du Gard, et le 28 juillet à Ste Croix de Caderle, avec un programme différent pour chacun des 2 concerts. Pour le concert de Ste Croix, étant donné que 2 grands compositeurs J. S. Bach et Vivaldi sont morts un 28 juillet (Vivaldi le 28 juillet 1741 à Vienne et J.S. Bach le 28 juillet 1750 à Leipzig) l'accent sera mis sur les œuvres de ces derniers. Au passage, il faut rappeler que Vivaldi, virtuose incontesté du violon est le premier initiateur du concerto soliste.

J.s. Bach s'est fortement inspiré du style d'écriture de Vivaldi. Non seulement il a transcrit les œuvres qu'il admirait mais il a aussi fait sienne la structure tripartite "allegro-andante-allegro" et cette influence se manifeste dans bon nombre de ses concertos pour violon.

Au programme nous aurons donc J.S. Bach, Vivaldi mais aussi Prokofiev, Jules Massenet, Eugene Isaye et Paganini.

Entrée 10 € - Gratuit enfants moins de 12ans.



Frédéric Pelassy

Association Les Amis du Temple

→ **Vendredi 7 aout à 21 h :**
Jazz avec **Bruno Riera** (voix)
et **Roger Mennillo** (piano)

Roger Mennillo, diplômé du conservatoire national de Marseille, 1^{er} prix chant et lyrique, pianiste discret et puissant, au métier très sûr, ce qui en fait un accompagnateur recherché car il a une grande capacité à mettre le soliste en valeur. Son jeu s'adapte à toutes les formes de jazz. Il a joué et joue avec de nombreux musiciens et les élèves en voie de professionnalisation.

cités dans le dictionnaire du jazz comme : Benny Waters, Maxime Saury, Barry Altschul, André Jaume, Daniel Humair. Il a, entre autre, joué avec Daniel Huck (cité aussi dans le dictionnaire du jazz) et Louis Petrucciani que nous avons reçus dans la chapelle et au château de Montvaillant il y a quelques années.

Libre participation

Dans la chapelle aussi ...

→ **le Mercredi 26 aout,** le groupe Flores reviendra dans la chapelle comme l'année dernière, avec un programme classique.

Ouverture libre pour les répétitions l'après midi, concert à 21 h.

Libre participation.

→ **Le Vendredi 28 aout à 20 h 30,** la chapelle accueillera la fête de l'Alto avec les professeurs et les élèves en voie de professionnalisation.

Libre participation



Pierre Xuereb

*Violette AURIOL,
présidente de l'association des Amis du temple,
Et 2ème adjointe au maire.*

Japonaises en Cévennes



Exposition Mercredi 29 et Jeudi 30 juillet Salle Fernand Volpelière

Si nos amies viennent d'un pays où la végétation n'a rien à envier à la luxuriance de notre « Val d'émeraude », où les champs se cultivent aussi en terrasses, entourés de bois de cyprès et de bambou qui cachent encore quelques châtaigniers, bien des particularités de leur pays et de leur culture insulaire ne cessent de nous intriguer...

D'ailleurs, le Japon est à l'honneur en Cévennes, cet été ! Une exposition de céramique à Lasalle au Petit temple, le festival Japon vagabond qui court par la région d'Alès jusqu'à juillet, sans oublier le retour probable du pianiste Norihiro Motoyama qui nous avait enchanté l'été dernier à Saint Martin de Corconac !

Les artistes japonaises que nous recevons habitent l'île de Shikoku, terre baignée par le Pacifique, au sud d'Osaka. Il s'y trouve un village, Kitagawa, qui a créé depuis quelques décennies, un jardin français en hommage à Claude Monet dont la peinture impressionniste est particulièrement appréciée au Japon. C'est en raison des liens tissés entre le jardin Claude Monet de Giverny et sa réplique japonaise que des relations fidèles se sont établies entre Jean-Marie Granier, qui fut directeur du Musée Marmottan Monet à Paris et les habitants de cette région où il fut accueilli plusieurs fois.

Notre terre cévenole à son tour, a accueilli des visiteurs de cette région, lors de leurs voyages en France. Et c'est avec beaucoup de joie que nous recevrons en juillet quelques artistes japonaises à Sainte Croix de Caderle.

Comme nos invitées viennent avec armes et bagages, c'est à dire, des soies peintes, des tissages, des poteries, nous avons envie de présenter leur travail dans **la salle communale de Sainte Croix de Caderle du 29 au 30 juillet**. Le vernissage de cette petite exposition se fera autour d'un apéro, le 29 en fin d'après-midi, après un moment musical prévu vers 18 heures à la chapelle. Madame Ito, joueuse de koto nous présentera cet instrument et nous pourrions tous nous joindre à nos amies pour chanter simplement des airs familiers.

Le Centre d'Art Jean-Marie Granier est heureux de promouvoir cette rencontre informelle Japon/Cévennes sous les auspices de la Mairie et de l'association des Amis du Temple de Sainte Croix de Caderle.



CLAFOUTIS AUX CERISES

Ingrédients pour 8 personnes :

600g de cerises
40g de beurre (demi-sel de préférence + 20g pour le moule)
4 œufs
20cl de lait
100g de farine
60g de sucre en poudre
1 sachet de sucre vanillé
1 pincée de sel
Facultatif : sucre glace pour la présentation finale.
Temps de préparation : 10mn
Temps de cuisson : 30mn

Préchauffez le four à 210° (thermostat 7)
Laver les cerises, équeutez-les et égouttez-les.
Enlevez les noyaux si vous avez des enfants petits.
Sinon laissez-les, le clafoutis n'aura que plus de goût.
Faites fondre les 40g de beurre dans une petite casserole.
Mélangez dans un grand bol la farine, le sucre, le sel, et le sucre vanillé.
Incorporez peu à peu les œufs puis le lait en continuant de mélanger.
Ajoutez le beurre fondu, beurrez le plat, rangez les cerises au fond puis versez la pâte à clafoutis.
Mettez au four pendant 10mn à 210° puis baissez à 180° et cuisez encore 20mn.
Servez le clafoutis froid ou tiède, saupoudré de sucre glace si tel est votre goût.



VIN DE NOIX

Cueillez 20 noix avant le 21 juin de préférence
(une pique de fer, fourchette ou couteau doivent pouvoir encore les traverser).

- Plongez- les dans 5 litres de bon vin rouge ou rosé selon votre convenance

- plus 1 litre d'alcool à 45°.

- Rajoutez 500g de sucre – plus ou moins selon
votre convenance également.

- Laissez macérez 40 jours et ensuite mettez en
bouteille.



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.03.2015

L'an deux mille quinze, le six mars à dix sept heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUSTELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : M. GRANIER Pierre pouvoir à M. CREMER Pascal, Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme MARTIN Jacqueline pouvoir à M. MOURGUES Ludovic,

Absent excusé : M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M. ROUSSET Charly

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du vingt huit novembre deux mille quinze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1° / Emprunts,
- 2° / Natura 2000,
- 3° / Questions diverses

1° / Emprunts :

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de l'élaboration budgétaire, au vu de l'emprunt non concrétisé sur le budget 2014, il est nécessaire de finaliser cet emprunt. Après avoir consulté 3 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Caisses des dépôts), le crédit agricole propose : un prêt à taux fixe, d'un montant de 45 000 € au taux actuariel de 2.53 % l'an, frais de dossier : 675 € du montant emprunté remboursable en 20 échéances Annuelles constantes de 2 894.81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 45 000 € au taux actuariel de 2,53 % l'an, frais de dossier : 675 €, remboursable en 20 échéances Annuelles constantes de 2 894.81 €

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

2° / Natura 2000 : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du nouveau périmètre de Natura 2000 concernant la commune de Ste Croix de caderle. Monsieur Bruno MENDRAS, chargé de ce dossier étant absent, le conseil municipal décide de reporter cette décision lors du prochain conseil municipal prévu fin mars.

3° / Questions diverses

WC PUBLIC : Monsieur le maire fait part qu'un projet de construction de WC public est en cours de réflexion, des discussions ont lieu notamment avec les propriétaires concernés, pour la cession de terrain et les servitudes de passage.

Monsieur le maire indique qu'il a contacté Monsieur LAUNE, architecte, pour la confection du dossier de déclaration préalable pour ce projet de wc public, qui sera ensuite déposé auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer d'Alès.

La proposition forfaitaire de ces honoraires s'élève à 1 800 euros TTC.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur LAUNE pour un montant de 1 800 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : après discussion le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 27 mars 2015 à 17 heures 30.

Une commission finances aura lieu le vendredi 20 mars 2016 à 16h00 pour la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs 2015.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES : les élections départementales auront lieu les Dimanches 22 et 29 mars 2015.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Les conseillers ont tous reçu une feuille de présence, qui a été mise à jour ce soir.

RENCONTRE AVEC ORANGE : suite à toutes les lettres de réclamations que nous avons reçues des usagers de la commune et suite à tous les problèmes que rencontrent également les communes voisines et limitrophes, Madame LOPEZ, sénatrice, organise une réunion en mairie de STE CROIX le Lundi 9 mars 2015 à 10 heures, en présence du Délégué Régional d'Orange et des maires des communes limitrophes. Les membres du conseil y sont cordialement conviés.

RENCONTRE AVEC ERDF : une rencontre est prévue avec notre interlocuteur d'ERDF, Monsieur BOULOGNE, le jeudi 12 mars 2015 à 9 heures en mairie.

RENCONTRE Maître D'ALBENAS : une rencontre avec Maître d'ALBENAS, avocate de la mairie par l'intermédiaire de notre assurance GROUPAMA, est programmée le jeudi 12 mars 2015 à 10 heures en mairie de STE CROIX pour aborder les différents sujets.

TRAVAUX MAILLAGE STE CROIX AVEC SYNDICAT D'EAU :

Les travaux de maillage à partir du carrefour dit de la gare et jusqu'au château d'eau du Tourel, devraient débuter courant mai 2015.

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE ENTREE DU VILLAGE : une demande a été faite auprès du Conseil Général du Gard pour la mise en place d'un tapis du carrefour dit des pins jusqu'au village. Après relance, il s'avère que ces travaux n'ont pas été retenus pour 2015 en raison des restrictions budgétaires.

BULLETIN MUNICIPAL et JOURNAL ALES AGGLO : Le bulletin municipal du mois de mars vient de paraître. Monsieur le Maire tient à remercier Madame AURIOL Violette et les membres de la commission pour leur investissement dans l'élaboration de ce journal, car cela représente un travail important. Il tient également à remercier la secrétaire, Magali, pour la mise en page et la confection de ce bulletin qui est très apprécié par tout le monde. Merci également pour le travail réalisé pour les articles du journal d'Alès Agglo.

TRANSPORT ALES NTEC : Monsieur CREMER Pascal demande si la mairie a reçu une réponse relative à la mise en place d'un transport pour notre commune. Monsieur le Maire lui répond que non et qu'une lettre de relance a été faite la semaine dernière.

LIEU MULTI SERVICES : Monsieur CREMER indique qu'une rencontre avait eu lieu avec le maire de ST PAUL LA COSTE pour obtenir des renseignements sur un projet de lieu multi services. Une autre visite doit avoir lieu sur la commune de Montdardier. Monsieur CREMER et Madame AURIOL se chargent de fixer un rendez-vous pour obtenir des éléments.

Il est abordé un lieu concernant l'implantation du point multi services. Monsieur ROUSSET dit qu'un démarrage à petite échelle serait préférable.

EMPLOYE COMMUNAL : Monsieur le maire fait part que le nouvel employé communal, Monsieur Christian GRAILLON, embauché depuis le 1^{er} février 2015, donne entière satisfaction pour le travail qu'il accomplit. Monsieur Bruno MENDRAS est chargé de son planning de travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 50.

L'an deux mille quinze, le trois avril à quatorze heures trente,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis exceptionnellement dans la salle Fernand Volpelière, dans les locaux de la mairie, sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, qui remplace provisoirement dans la plénitude de ses fonctions, M. JULIEN Edmond, le maire, absent suite à un empêchement réel, effectif et prouvé.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUSTELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Absents avec pouvoir : M. JULIEN Edmond pouvoir à M. MENDRAS Bruno, M. GRANIER Pierre pouvoir à M. ROUSSET Charly.

Absent excusé : M. CREMER Pascal,

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 03.04.2015

Secrétaire de séance : Mme SOUSTELLE Maryline.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six mars deux mille quinze, par le 1er adjoint.

M. CREMER Pascal souhaite apporter les précisions suivantes :

Natura 2000:

"Après avoir fait une intervention moi même sur la nécessité de prendre tous connaissance et d'approfondir la charte Natura 2000 je m'étais engagé à l'examiner. Ce qui est fait, je vous envoie ma synthèse sur le sujet".

Transport NTEC: (rectification)

"Je suis intervenu pour dire que j'avais appelé Mme AUSSET correspondante de NTEC. Elle a répondu qu'elle n'a pu traiter le dossier car le courrier que la commune a adressé au président du syndicat de transport ne lui ait pas parvenu. Nous lui adressons à nouveau copie du courrier ainsi qu'une nouvelle demande de transport à la demande".

Lieu multi service : (complément)

Pascal CREMER souhaite également qu'une étude complète puisse être faite sur les aspects de fonctionnement (gestion), comme sur l'investissement du projet. Suite à un échange sur le sujet, les membres du conseil s'expriment dans le sens de ces deux remarques.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/Compte Administratif et Compte de gestion M14 2014,
- 2°/ Affectation de résultat M14,
- 3°/ Compte Administratif et compte de gestion M 49 2014,
- 4°/ Affectation de résultat M49,
- 5°/ Vote des Taux des taxes communales,
- 6°/ Budget Principal M 14 2015,
- 7°/ Budget Principal M 49 2015,
- 8°/ Questions diverses.

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

9°/ Nouveau périmètre du site Natura 2000, Vallée du Gardon de St Jean,

10°/ Soutien financier pour la lutte contre le cynips du châtaignier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ces deux questions.

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, rappelle que les comptes administratifs et la préparation des budgets ont été vus lors de la commission finances réunie le vendredi 20 mars 2015 et tous les documents nécessaires aux votes de ce jour ont été envoyés aux conseillers avec la convocation de ce conseil municipal.

1°/Compte Administratif et compte de gestion 2014 M14

M. MENDRAS Bruno, le 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2014 par chapitre.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 85 925.72 €

Dépenses : 97 056.25 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire
Du 03.04.2015

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Déficit : - 11 130.53 €
Excédent reporté de 2013 : + 52 929.74 €
Excédent total de clôture : + 41 799.21 €

Section d'investissement

Recettes : 64 982.32 €
Dépenses : 87 772.72 €
Déficit : - 22 790.40 €
Déficit reporté de 2013 : - 23 594.54 €
Déficit total de clôture : - 46 384.94 €

Excédent cumulé des deux sections : - 4 585.73 €

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 18 mars 2014,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune exécuté par M. JULIEN Edmond, le maire,

Sur proposition de M. MENDRAS Bruno, 1 er adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver, le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 du budget principal M14 de la commune.

2° / Affectation du résultat M14

Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2014 sur le Budget Principal 2015 M14.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2014 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 41 799.21 €

Investissement : Déficit total de clôture : - 46 384.94 €

Restes à Réaliser en investissement : 45 000.00 € (emprunt)

8 000.00 € (Fonds de concours Ales Agglo) donc

excédent en investissement sur l'année de 6 615.06 €.

Au vu des résultats,

Au vu des restes à réaliser en recettes d'investissement (45 000€ d'emprunt prévu au BP 2014 mais concrétisé sur le BP 2015, et 8 000.00 € de Fonds de Concours d'Alès Agglo soit un total de 53 000.00 €

Considérant que la section d'investissement aurait dû être excédentaire, il convient de ne pas affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015 :

et de reporter, au budget 2015,

en section de fonctionnement au 002 (recette) le montant de 41 799.21 €,

en section d'investissement au 001 (dépense) le montant de 46 384.94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de M. MENDRAS Bruno,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 03.04.2015

3°/ Compte administratif et compte de gestion M 49 2014,

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif par chapitre. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. JULIEN Edmond, le maire, est résumé comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 18 591.89 €

Dépenses : 13 85.76 €

Excédent : 4 756.13 €

Excédent reporté de 2013 : + 23 938.83 €

Excédent total de clôture : + 28 694.96 €

Section d'investissement

Recettes : 8 913.00 €

Dépenses : 8 963.81 €

Déficit : - 50.81 €

Déficit reporté de 2013 : - 54 .08 €

Déficit total de clôture : - 104.89 €

Excédent cumulé des deux sections : + 28 590.07 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne M MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint au maire, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 18 mars 2014,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune exécuté par M. JULIEN Edmond, le maire,

Sur proposition de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2014 du budget de l'eau, M49.

4°/ Affectation du résultat M49

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2014 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 28 694.96 €

Investissement : Déficit total de clôture : - 104.89 €

Au vu des résultats, considérant que la section d'investissement est déficitaire, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015 : d'un montant de 105.00 € au 1068 (titre de recette en investissement sur BP 2015), et de reporter au budget 2015, en section de fonctionnement au 002 (recette) le montant de 28 589.96 €, en section d'investissement au 001 (dépense) le montant de 104.89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint,

D'affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au bud-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 03.04.2015

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

get 2015, le montant de 105.00 €, par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

5°/ Vote des Taux des 3 taxes communales :

M. MENDRAS Bruno, rappelle les taux votés en 2014 soit :

Taxe d'habitation : 4.74 %,

Foncier bâti : 6.54 %,

Foncier non bâti : 54.60 %

Avec un produit obtenu en 2014 de 14 041 €.

M. MENDRAS Bruno, propose deux simulations :

Proposition n° 1

Produit attendu : 15 687 (coefficient de variation 1.103940)

Taux suivant coef TH : 5.23 Taux proposé TH : 5.50

Taux suivant coef TFB : 7.22 Taux proposé TFB : 6.90

Taux suivant coef TFNB : 60.28 Taux proposé TFNB : 57.63

Proposition n° 2

Produit attendu : 15 960 (coefficient de variation 1.123152)

Taux suivant coef TH : 5.32 Taux proposé TH : 6.00

Taux suivant coef TFB : 7.35 Taux proposé TFB : 6.54

Taux suivant coef TFNB : 61.32 Taux proposé TFNB : 54.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide

de retenir la proposition °1

qui instaure les nouveaux taux suivants à partir du 1^{er} janvier 2015.

Taxe d'habitation : 5.50%

Foncier bâti : 6.90%

Foncier non bâti : 57.63%

6°/ Budget Principal M 14 2015

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le budget principal M14 2015 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Chap. 011 Charges à caractère général : 35 746.21 €

Chap. 012 Charges de personnel : 38 730.00 €

Chap 14 : Atténuations de produits : 9 223.00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 4 900.00 €

Chap. 65 Autres charges de gestion courante : 19 250.00 €

Chap. 66 Charges financières : 4 800.00 €

Chap. 67 Charges exceptionnelles : 1 900.00 €

Total dépenses : 114 549.21 €

Recettes :

Chap. 002 excédents reportés : 41 799.21 €

Chap. 73 Impôts et taxes : 25 250.00 €

Chap. 74 Dotations, subventions et participations : 37 500.00 €

Chap. 75 Autres produits de gestion courante : 10 000.00 €

Total recettes : 114 549.21 €

Investissement :

La section d'investissement est présentée par opérations mais elle est votée par chapitres.

Opérations dépenses :

Op.020 Achat de matériel : 3 000.00 €

Op. 023 Travaux de voirie : 2 000.00 €

Op.028 Extension cimetièrre : 900.00 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire
Du 03.04.2015

Op. 034 Travaux bâtiments communaux : 2 000.00 €

Op. 055 Sanitaires publics : 12 985.06 €

Op. 058 Pont route royale : 2 000.00 €

Opération financières : 51 014.94 €

Total dépenses : 73 900.00 €

Opérations Recettes :

Op. 055 Sanitaires publics : 10 000.00 €

Op. 056 Aménagement entrée aire de repos : 8 000.00 €

Opération financières (excédent reporté) :

Opération financières (virement de la section de fonct.) : 4 900.00 €

Opération financières (FCTVA) : 6 000.00 €

Opération financières (emprunts) : 45 000.00 €

Total recettes : 73 900.00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2015 du budget M14 présenté par M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint.

7° / Budget annexe de l'eau 2015 M 49

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le budget annexe M49 2015, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général : 11 300.00 €

Chap. 012 Charges de personnel : 1 000.00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 22 776.96 €

Chap. 66 Charges financières : 600.00 €

Chap. 67 Charges exceptionnelles : 500.00 €

Chap. 68 Dotations aux amortissements : 8 813.00 €

Total dépenses : 44 989.96 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés : 28 589.96 €

Chap. 70 Ventes d'eau : 9 200.00 €

Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) : 7 200.00 €

Total recettes : 44 989.96 €

Investissement

Dépenses

Opération Adduction d'eau potable

Cpte 213 : Constructions : 6 000.00 €

Cpte 2156 : Matériel : 12 200.00 €

Cpte 2172 : Agencements : 4 190.07 €

Opération financières :

Cpte 139 : amortissement : 7 200.00 €

Cpte 1641 : emprunts : 2 000.00 €

Cpte 2156 : Matériel spécifique :

Cpte 001 déficit reporté : 104.89 €

Total Dépenses : 31 694.96 €

Recettes

Opération financières

Cpte 021 vir. de la section de fonct. : 22 776.96 €

Cpte 1068 affectation de résultat : 105.00 €

Cpte 2813 Amortissements : 8 813.00 €

Total recettes : 31 694.96 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 03.04.2015

C
O
N
S
E
I
L
S
M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2015 du budget de l'eau M49 présenté par M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint.

8°/ Questions diverses

Pont de la Voie Royale : Les travaux de réfection du petit pont sont en cours d'achèvement, le travail déjà réalisé est présenté en diaporama au conseil municipal, il reste la mise en place du garde corps, ainsi que le nettoyage des abords du cours d'eau.

Projection « Regardons les gardons » : M. MENDRAS propose au conseil municipal, d'organiser en collaboration avec M. ROUCAUTE René, passionné des gardons, la projection d'un diaporama, intitulé « Regardons les gardons ». Ce montage accompagné de commentaires, nous transporte sur les gardons de leur source à l'embouchure du Rhône. Cette séance sera présentée au cours du mois de juin, vers 20h30, et sera gratuite.

Plusieurs affiches sont soumises au conseil municipal et chacun fait part de ses préférences et idées.

La population sera tenue au courant.....

Enquête téléphonique Alès Agglo : Dans le cadre de l'enquête téléphonique d'Alès Agglo qui aura lieu dans le courant du mois d'Avril, les habitants de la commune seront sollicités pour donner leur avis.

La Mairie demande à Ales Agglo que dans cette enquête soit posée la question de **l'accès au Transport à la demande** du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.

Chicanes : M. MENDRAS informe le conseil municipal, que des chicanes au départ du village vers Brion, empêchant le passage des motos sur le sentier de randonnées, vont être installées conformément au souhait du conseil municipal et des propriétaires.

Employé communal : M. MENDRAS signale que l'employé municipal Mr Christian GRAILLON est opérationnel et fait du bon travail sur la commune. Il remercie Mr Charly ROUSSET pour le fumier qu'il a donné pour les plantations de la commune.

Association les Amis du Temple : Mme AURIOL, présidente de l'association "des Amis du temple", fait part qu'elle a déposé en mairie une lettre, suite à l'assemblée générale de l'association, demandant que les deux panneaux souples installés dans la chapelle par la mairie, soient mis à l'extérieur sur des panneaux rigides, du même type que ceux présents au parking.

Elle précise que l'association souhaite financer la réalisation de ces panneaux.

Mme Auriol souhaite avoir l'autorisation du conseil municipal pour prendre contact avec Mme ASPORD-MERCIER et la société Pic Bois.

Accord lui est donné.

Vitrine musée : M. MENDRAS fait part que les objets trouvés lors des fouilles à la chapelle vont être mis en place, par Mme ASPORD-MERCIER, dans la petite vitrine avant la saison estivale.

Local de rangement pour les associations : Un projet d'aménagement de placards dans la citerne, suite à la demande des associations de Ste Croix, est en cours d'élaboration. Une participation leur sera demandée.

9°/ Nouveau périmètre du site Natura 2000, Vallée du Gardon de St Jean,

Actuellement, le site d'importance communautaire dénommé « Vallée du Gardon de Saint-Jean □ FR 9101368 » ne correspond pas avec précision aux limites physiques du bassin versant. Aussi, dès l'élaboration du document d'objectifs, un péri-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 03.04.2015

mètre d'étude plus étendu a été défini. Après échanges avec les membres du comité de pilotage puis croisement avec le périmètre du site de la Vallée du Gardon de Mialet localisé au nord et enfin calage avec les fonds de l'IGN et du cadastre, un périmètre cohérent est proposé. Ce périmètre a pour but d'améliorer la fonctionnalité écologique et fonctionnelle du site. En effet, l'ajustement à la parcelle rend plus cohérent la potentielle réalisation de contrats Natura 2000. Sur la commune de Sainte-Croix-de-Caderle, le périmètre ajusté induit une augmentation de 32 ha de la surface communale dans le site Natura 2000. Conformément à la réglementation, la modification de périmètre doit être soumise aux consultations des communes et EPCI territorialement concernés.

A ce titre,

et après avoir pris connaissance du dossier de consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le réajustement du périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ».

La charte Natura 2000 sera prochainement mise à la disposition des habitants de la commune qui souhaitent la consulter et éventuellement y adhérer.

10° / Soutien financier pour la lutte contre le cynips du châtaignier.

Un courrier de l'ADAPRO (Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle Languedoc Roussillon) et de l'ULRAC (Union Languedoc Roussillon des Acteurs Castanéicoles), en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc Roussillon et le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, reçu en mairie en date du 24 mars dernier, demande un financement pour la lutte biologique contre le cynips du châtaignier.

M. MENDRAS rappelle que le cynips du châtaignier est un insecte originaire de Chine qui met en péril la production castanéicole et apicole.

Une lutte biologique contre cet insecte a été lancée par la production et diffusion du « *Torymus sinensis* » seul prédateur connu du cynips. Dans ce cadre il est demandé une aide financière pour optimiser la mobilisation, sur les 3 ans à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement de 50 € à l'association ULRAC ou de l'ADAPRO, pour soutenir cette lutte contre le Cynips.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Le Tobogan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

**Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »**

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Pascal CREMER, Pierre GRANIER, Bruno MENDRAS et Charly ROUSSET.